

Les regles de l'école,
Et renverser l'idole

Des antiques statuts.

Une pompeuse Adresse auroit fait des merveilles,
Le peuple eût vu sans yeux, entendu sans oreilles;
De vos vers écorcheurs

La tudesqu'harmonie,
En dépit d'Uranie

Eût entraîné les cœurs :

Il falloit... Oh j'entends ! profonde politique !
Oui, je conçois les torts de ma muse anarchique ;
De vos succès heureux

J'aperçois la sagesse,
Et c'est par votre adresse

Qu'on voit régner les gueux.



Extrait d'une lettre de Tournai, à l'auteur
du Journal.

DANS votre Journal du 15 Avril, vous dites : „ on „ apprend avec regret, que la ville de Tournai „ a donné dans la manie des organisations, & pro- „ jette par ces nouveautés fatales de faire schisme „ avec les états-unis-Belgiques ; mais on espere „ que les Tournésiens ne tarderont pas à apprécier „ les agens qui les ont engagés à cette fausse dé- „ marche „. Citoyen aussi ennemi de tout système con- „ traire à l'ordre établi, que témoin attentif & impar- „ tial de ce qui s'est passé ici le 12 de ce même mois & „ jours suivans, au sujet du renouvellement du grand- „ prévôt & des six jurés, du maire & des six échevins „ appelés les états & confaux de la ville & cité de „ Tournai, j'ai l'honneur de vous observer d'abord, „ Monsieur, que leurs devanciers immédiats ayant été „ créés par le feu gouvernement, ils devoient, par une „ suite toute naturelle de la révolution, être ou main- „ tenus ou changés constitutionnellement ; d'autant plus „ que ces deux chambres forment deux des quatre confis- „ toires à qui la constitution de cette ville qui fait un „ état séparé du Tournésis, attribue l'exercice de la sou- „ veraineté. La constitution qui préside à la création des „ deux confistoires susdits, préside de même à la créa- „ tion des deux autres, l'un composé de la chambre des